

Subventions aux associations à caractère social au titre de l'année 2000

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission aux Affaires Sociales, il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Associations	Somme allouée en 1999	Demande 2000	Attribution 2000
A.D.A.P.A.S.E.	5 500 F	7 000 F	6 000 F
A.D.D.S.E.A. Double Ecluse	74 000 F	75 000 F	75 000 F
A.D.D.S.E.A. Médiation Familiale	20 000 F	55 000 F	20 000 F
A.F.B.	15 000 F	18 000 F	18 000 F
A.F.C.A.R.	4 000 F	3 000 F	3 000 F
A.F.T.C.	-	5 000 F	2 000 F
A.G.I.R.	15 000 F	20 000 F	15 000 F
A.L.E.P.H.	40 000 F	70 000 F	40 000 F
A.P.I.E.U.	-	15 000 F	8 000 F
A.R.I.S.	40 000 F	50 000 F	40 000 F
A.S.C.H.	6 000 F	12 000 F	7 000 F
A.T.D. Quart Monde	7 500 F	8 000 F	8 000 F
Aides Humanitaires et Alimentaires	5 000 F	10 000 F	6 000 F
Amis de BELLEVAUX	5 000 F	5 500 F	5 500 F
Association Comtoise des Sourds	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Association d'Hygiène Sociale du Doubs (Vivre en ville)	43 300 F	60 000 F	35 000 F
Brulard 2000	12 000 F	12 000 F	12 000 F
Buanderie - Comité Quartier Rosemont	25 000 F	30 000 F	25 000 F
C.C.A.M.	-	4 000 F	2 000 F
C.I.D.F.	60 000 F	80 000 F	60 000 F
C.L.C.V.	25 000 F	26 000 F	20 000 F
CIRRUS	-	33 000 F inv 25 000 F proj	8 500 F inv 8 500 F projet
Enfants de SYRINX	-	10 000 F	6 000 F
Été comme Hiver	125 000 F	185 000 F	130 000 F
Familles d'Accueil	2 500 F	3 000 F	3 000 F
F.N.A.T.H.	3 500 F	4 000 F	3 000 F
Foyer La Cassotte	88 000 F	100 000 F	88 000 F
GENEPI	1 500 F	3 000 F	2 000 F

Associations	Somme allouée en 1999	Demande 2000	Attribution 2000
Grigri l'Antigris	5 000 F	10 000 F	7 000 F
Hérisson Vert	1 000 F	10 000 F	5 000 F
Invités au Festin	-	50 000 F	25 000 F
Miel d'Acacias	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Association Française des chiens guides pour jeunes handicapés visuels (MIRA FRANCE)	-	10 000 F	5 000 F
Mouvement du Nid	5 000 F	8 000 F	8 000 F
ORPAB	120 000 F	140 000 F	123 000 F dont 45 000 acompte
OZANAM Service d'Entraide	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Palmeraie	20 000 F	20 000 F	20 000 F
Place au Soleil	10 000 F	30 000 F	15 000 F
Porte Ouverte	25 000 F (dont 15 000 exceptionnel)	30 000 F	25 000 F
Roue de Secours	25 000 F	56 000 F	30 000 F
Secours Populaire Français	22 000 F	42 000 F 30 000 : aides 8 000 : vacances 4 000 : fonctionn.	24 000 F dont 16 000 : aides 7 000 : vacances 1 000 : fonctionn.
Solidarité Femmes	8 000 F	30 000 F	10 000 F
U.F.C.S.	11 000 F	15 000 F : fonctionn 6 000 F : projet	11 000 F 4 000 F
U.N.A.F.A.M.	7 000 F	10 000 F	7 000 F
Veuves Civiles	5 500 F	4 500 F	4 500 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense, soit 1 000 000 F, sera imputée sur les crédits disponibles au budget primitif 2000, chapitre 92.524.6574 CS 20500.

«**M. GIRARD** : Je voudrais simplement souligner l'effort très important de la Ville en direction de toutes ces associations, remercier comme je le fais tous les ans les membres de la commission aux affaires sociales qui font un gros travail, car il est toujours très difficile de distribuer 100 quand on nous demande 150 et dire aussi qu'on a mis en place, à partir de cette année, un suivi des plus grosses associations que j'ai déjà commencé à rencontrer pour qu'elles nous exposent un peu leurs projets d'avenir.

M. LE MAIRE : Cela représente, c'est vrai, un effort de la Ville en direction de toutes ces associations à caractère social.

M. DUVERGET : Quel est le nombre global d'associations qui sollicitent des subventions parce que là on a effectivement le tableau des associations qui reçoivent une subvention soit pour la première fois, soit en renouvellement, mais est-ce qu'on a une idée de la proportion des réponses positives par rapport aux sollicitations ?

M. GIRARD : Il y en a une pour laquelle on n'a pas attribué de subvention parce qu'elle nous est arrivée très en retard ; sinon toutes celles qui figurent sur la liste sont celles qui ont présenté des demandes.

M. LE MAIRE : Il n'y en a pas d'autres ?

M. GIRARD : Non.

M. LE MAIRE : Vous ne faites pas de publicité quand même.

M. GIRARD : Ça dépend, si le Premier Adjoint me donne un peu plus à distribuer (rires)...

M. LE MAIRE : Il vous donne une enveloppe et vous la partagez.

M. GIRARD : Un gros effort a été fait cette année.

M. VUILLEMIN : Je voudrais quand même souligner qu'en l'espace de trois ans, le total de ces subventions est passé, de mémoire, de moins de 800 000 F à 1 000 000 F. Le Maire parlait tout à l'heure d'un effort considérable de la Ville dans ce secteur, 200 000 F d'augmentation en trois ans c'est considérable et ça mérite quand même d'être souligné.

M. LE MAIRE : C'est largement beaucoup plus que n'augmente le budget dans ces trois ans.

Mme MONTEL : Deux abstentions Monsieur le Maire sur tout le rapport.

M. GIRARD : Je suis un peu consterné par les deux abstentions qui viennent de s'exprimer. Simplement ce serait mieux de venir s'abstenir à la commission puisque Mme MONTEL doit y siéger mais comme on ne l'a jamais vue, c'est sûr qu'elle n'a jamais pu s'y abstenir.

M. RUEFF : Simplement je confirme pour la Commission Hygiène-Santé ce que vient de dire Claude GIRARD pour la Commission d'Action Sociale. Il y a eu deux abstentions sur les subventions médico-sociales mais je n'ai jamais eu l'honneur de voir Mme MONTEL à la commission.

M. LE MAIRE : Essayez de fréquenter les commissions, Madame MONTEL.

Mme MONTEL : Je tiens à rappeler que les commissions se réunissent à titre consultatif et que si ces messieurs veulent aller voir les taux de fréquentation de leurs amis au Conseil Régional, ils peuvent y aller !

M. LE MAIRE : Ne vous renvoyez pas la balle comme ça ! Pour l'instant, nous restons ici dans le domaine municipal».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (deux Conseillers s'abstenant) statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2000.